

Procès verbal du conseil d'établissement du 04 Mars 2013

Membres de l'administration

- **Chef d'établissement : Mme Monique ROINÉ**
- **Directeur de l'école primaire : M. Stéphane BERTRAND-BOURLAUD**
- **Gestionnaire comptable : Mme Marina BONNET**
- **Conseiller Principal d'Éducation : M. Bruno ETCHEGORRY**
- **Chef de l'antenne à HCMV de l'Institut français du Vietnam : M. Nicolas BERGERET**

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

- **M. Pierre FLECKINGER**
- **Mme Catherine GRANET**
- **M. Nicolas DUVOCELLE**
- **Mme Hélène EXBRAYAT**

Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

- **M. NGUYEN Dinh Long – Remplacé par Mme AUCANTE**

Représentants des parents d'élèves

- **Mme Raphaëlle METHAIS (APEDURAS)**
- **M. Jean-Louis WOTAWA (APEP-LMD) – Remplacé par Mme Corinne VERNIZEAU**
- **Mme Bérengère TRELUYER (APEP-LMD) – Remplacée par Catherine DULUDE**

Représentants des élèves

- **M. Théo URBAUER**
- **M. Antoine DUFAY**
- **Mlle Srey Dao LENAIN – Représentant du CVL**

Personnalités invitées à titre consultatif

- **Le Consul Général: M. Fabrice MAURIÈS**
- **Le Conseiller A.F.E à HCM Ville : M. Marc VILLARD - Excusé**
- **Personnalité cooptée : M. Didier LACHIZE – Excusé**
- **Personnalité cooptée : M. Loïc GOURMELON**
- **Le Conseiller A.F.E : M. TESTARD Michel - Remplacé par M. PLANCHON Eric - Absent**

L'ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du PV du Conseil d'établissement du 10 janvier 2013
- 2- Compte financier
- 3- Calendrier scolaire 2013-2014
- 4- Questions diverses

La séance débute à 16h20 le quorum étant réuni.

1. Approbation du PV du Conseil d'établissement du 10 janvier 2013

Le Procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Compte financier

Madame Bonnet présente et commente dans les grands lignes le compte financier 2012, qui reprend l'exécution des charges et produits de l'année. Le compte financier est présenté pour information au conseil d'établissement. Elle revient également sur les écarts constatés par rapport à la prévision budgétaire.

Exécution des recettes : les recettes s'établissent à 5 033 635.27€ en fonctionnement et 6800€ en capital, soit 5 040 435.27€ de recettes totales.

-Produits issus des familles : 65% des recettes, à hauteur de 3 287 302.93€. Par nationalité, ces recettes sont majoritairement issues des élèves français (autour de 75%), puis vietnamiens (15,5%) et de nationalités tierces (9,5%). Par niveau, les recettes sont principalement issues du primaire (40%), du collège (30%) puis du lycée et de la maternelle (15% chaque).

A noter 264 nouvelles inscriptions en 2012, soit une recette totale constatée de 132 000€.

-Produits issus de l'AEFE : 26% des recettes, à hauteur de 1 311 487.28€. Elles se répartissent entre la subvention bourse (1 162 511.96€ pour 302 élèves boursiers, dont 224 à 100%), une subvention pour la déconcentration des voyages des expatriés de la zone Vietnam (11 personnels) pour 47 395.03€, une subvention pour les décharges syndicales (1506.42€ pour 2 personnels du lycée) et enfin une subvention pour l'Action Pilote Orientation de 8905.51€ qui a notamment permis l'accueil d'un CIO en janvier 2012. L'écart constaté entre la prévision budgétaire et l'exécution s'explique pour l'APO par le fait que toute la subvention n'a pas été utilisée en 2012, elle est reportée en 2013 sur autorisation de l'AEFE.

-Produits financiers : 0.9% du total (38 318.7€, répartis entre gains de change et rémunération du compte en monnaie locale). L'écart par rapport au budget s'explique par la conjoncture économique, les recettes ont été moins importantes que prévues.

-Autres produits (1.79%) qui reprend les voyages scolaires, le périscolaire, les recettes exceptionnelles type reprise sur provisions pour versement d'indemnités de départ...

-Restauration scolaire : 306 162.71€ (6% du total), répartis en recettes issues des familles et des commensaux.

Une nouveauté cette année, les recettes en capital pour 6800€ qui correspondent à la prise en charge comptable des cautions versées pour les Netbook mis à disposition des élèves des classes de secondes numériques.

Exécution des charges : l'exercice 2012 est arrêté à 4 371 798.28€ en fonctionnement et 836 767.05€ en investissement, pour un total de 5 208 565.33€.

-Les dépenses de personnels représentent 38% des dépenses de fonctionnement, soit 1 664 251.02€.

-les bourses et abattements représentent 30% des dépenses (302 boursiers, 49 élèves français qui ont bénéficié d'un abattement pour famille nombreuse, 6 élèves vietnamiens et 4 d'autres nationalités) pour un montant de 1 304 846.9€

-l'emprunt et les contributions à l'AEFE représentent 10% (449 517.16€)

-les charges financières représentent 0.42% du total (18 364.43€)

-l'entretien/viabilisation représente 3% des dépenses à hauteur de 136 171.5€

-les achats de fournitures pédagogiques représentent 4% des dépenses à hauteur de 139 686.68€

-les autres services extérieurs représentent 2.5% du total, à hauteur de 111 116.34€ (assurance, frais de poste et de télécommunications, transports, honoraires divers...)

-Amortissements/provisions : 4.5% du total, à hauteur de 200 762.06€

-Autres dépenses (voyages scolaires, périscolaire, restauration...) : 344 087.25€.

Si l'on considère les écarts par rapport au budget, le chapitre 622 retrace un pourcentage d'exécution de 13.23%, qui s'explique par le fait qu'au moment d'élaborer le budget, l'ensemble des dépenses liées au parking (études géométriques, certifications, consultations et autorisations...) a été prévu sur ce compte, or l'ensemble de l'opération parking, des études préliminaires à la construction doit être suivi en investissement.

Autre écart significatif, celui du compte 671 charges exceptionnelles, qui retrace notamment les mandats de prises en charge des admissions en non valeur qui ont été validées par le Contrôleur budgétaire et financier de l'AEFE, alors qu'une somme plus importante avait été prévue au budget (mais les dossiers sont toujours en attente de validation du contrôleur financier de l'AEFE, seul un dossier a été validé).

La section d'investissement s'établit à 836 767.05€ et reprend l'ensemble des immobilisations du lycée. 2 grandes catégories : l'opération parking pour 780 798€ (426 688€ de bail longue durée et 354 110€ de travaux), et les investissements en matériel informatique, physique chimie, aménagements divers (55 569€).

En conclusion, Mme Bonnet présente le résultat de fonctionnement de l'année 2012, qui s'établit à 661 836.99€, soit 658 731.05€ pour le service général et 3105.94€ pour le service cantine. Ce chiffre est à rapprocher du montant des investissements, et fait apparaître un prélèvement sur les réserves de l'établissement de l'ordre de 175 000€ (836767 – 661 836). Les réserves disponibles pour de l'investissement s'établissent en fin 2012 à 650 000€ (le fonds de roulement global est de 1 560 000€, duquel doit être conservé par convention de quoi subvenir au fonctionnement courant de l'établissement, autour de 910 000€).

Au niveau du budget 2013, sans toucher à ces réserves, la capacité de financement du lycée s'établit à 527 000€. Ainsi, en puisant dans ses réserves, l'établissement a une capacité d'investissement de l'ordre de plus d'un million d'euros. Ce chiffre est en parfaite adéquation avec les prévisions de la Conférence d'orientation stratégique de février 2012, et a été corroboré par la mission immobilière de l'AEFE qui est venue à HCMV en janvier 2013. Il permet de financer le projet d'agrandissement du lycée sans une hausse significative des frais d'écologie, comme cela a été rappelé à différentes reprises lors des missions AEFE de l'année 2012 et début 2013.

M. Le Consul Général revient sur l'accroissement fort de la ressource subvention pour bourses qui passe de 840 000€ en 2010 à plus d'un million d'euros en 2012, et note le pourcentage d'exécution supérieur à 100%. Mme Bonnet explique que cela signifie que la prévision budgétaire était trop serrée, mais que l'AEFE a bien financé les bourses scolaires à hauteur des besoins de l'établissement (dépenses = recettes pour les bourses).

Mme Méthais, représentante APE Duras demande des précisions sur le montant de la subvention APO : est elle reconduite automatiquement si elle n'est pas épuisée ? Mme Bonnet répond que cette subvention a été reconduite cette année, mais que l'établissement doit en faire la demande, en même temps que la demande pour une nouvelle subvention pour financer ce domaine (rappel : l'APO concerne les 4 établissements de Hanoi, HCMV, Vientiane et Phnom Penh pour des dépenses de documentation ou de mission orientation).

Mme Roiné reprend la parole pour une question financière et annonce qu'il n'y aura pas d'augmentation des frais de cantine pour l'année prochaine. Cela appelle un commentaire de Mme Méthais, représentante APE Duras qui souhaite connaître le montant représenté par les repas non pris, et leur finalité budgétaire. Mme Roiné souligne en préambule que cette question a déjà été abordée, et passe la parole à Mme Bonnet qui précise que, si le résultat du service cantine s'établit cette année à 3105.94€ et le montant des réserves à un peu plus de 11 000€, cela cache en fait des ajustements nécessaires : en effet, la surveillance de la cantine est très coûteuse et, pour ne pas augmenter les frais de cantine, l'établissement a pris en charge une partie de ces frais pour l'année 2013. Constituer des réserves pour la cantine a vocation à prévoir des

investissements en termes d'équipements ou des remplacements à venir (hottes, fours...). Les repas non pris ne représentent donc pas une recette aussi importante qu'on pourrait le croire puisqu'elle ne suffit pas à couvrir l'ensemble des dépenses du service cantine.

3. Calendrier scolaire 2013-2014

Mme Roiné précise qu'elle a proposé deux calendriers au personnel et que les enseignants ont été divisés dans leur choix, ceux du secondaire préférant la proposition N° 1, ceux du primaire la proposition N°2. Dans un geste de compréhension, et dans l'intérêt des plus jeunes élèves, les enseignants du secondaire se sont finalement ralliés au choix de ceux du primaire pour la proposition N°2.

Madame Roiné propose donc au conseil d'établissement de se prononcer sur la proposition N°2.

Madame le Proviseur précise de plus que la réglementation des congés officiels du Têt a été modifiée, le nombre de jour passant de 4 à 5. Par ailleurs, les congés du Têt 2014 incluant deux jours chômés (samedi et dimanche), le rattrapage obligatoire de ces deux jours prolonge les vacances du Têt à 7 jours officiels de congés. D'où le partage des vacances de Février en 2 périodes, la deuxième étant placée fin mai.

Monsieur le Consul note qu'il y a deux jours de congés supplémentaires en comparaison du calendrier de l'année en cours. M. le Directeur répond que l'AEFE impose une fourchette basse et haute dans laquelle le nombre d'heures de cours doit se situer et que la proposition répond à cette exigence.

Mme Roiné précise que le calendrier est très similaire à celui d'Hanoi (seule la semaine de vacances située fin mai est décalée début juin pour le Lycée Yersin)

Le calendrier proposé (N°2) est approuvé à l'unanimité. Ce calendrier devant être validé par l'IEN, puis par l'AEFE, il ne peut être considéré comme officiel pour l'instant.

4. Bilan mission de l'AEFE

Une mission de l'AEFE a été accueillie dans notre établissement récemment. Elle était composée de 4 personnes :

- M. Ténèze Patrick, Coordonnateur Asie
- M. Favret Pierre, Responsable service immobilier
- M. Vidal François, Responsable secteur Asie
- Mme Jean Joëlle, Responsable service pédagogique

Deux grands sujets ont fait l'objet de leur visite :

- L'augmentation des effectifs
- La politique des langues

1) L'agrandissement suite à l'augmentation des effectifs de 46% en 2 ans.

Même si une inconnue perdure : cette augmentation va-t-elle se poursuivre ? plusieurs possibilités immobilières ont été envisagées et celle de l'agrandissement sur site a été retenue. Il s'agira du prolongement de l'aire secondaire avec 2 salles de classe en rez-de-chaussée et 4 salles de classes à l'étage.

Pour l'instant, l'établissement est au début des démarches, dont on ne connaît pas la durée. Toutefois, ces nouveaux locaux devraient être opérationnels, au plus tard pour la rentrée de septembre 2014.

Pour la rentrée 2013, l'établissement devrait pouvoir assurer l'accueil des nouveaux élèves sans difficulté.

Si l'augmentation devait continuer à être importante, la question se reposerait à ce moment-là pour envisager une autre solution.

Les raisons de la durée de la construction du parking ont été rappelées par Monsieur le Consul Général. Tout laisse à croire que la durée de la procédure d'obtention des autorisations devrait donc être moins longue pour l'extension de l'établissement étant donné que cette dernière s'effectue sur le terrain même des bâtiments existants.

2) La politique des langues.

Dans le cadre du projet d'Etablissement, les filières bilingues ont été au cœur de nombreuses actions. Bien que, dans un souci de contextualisation, la Politique des Langues soit propre à chaque établissement, il est nécessaire de tenir compte des recommandations de notre Agence de tutelle, l'AEFE.

L'ouverture d'une Section internationale (anglais) est en court d'élaboration, mais son autorisation sera longue à obtenir, car très normée. Elle ne se fera pas de toutes manières avant la rentrée 2014.

Des orientations seront données suite au séminaire des chefs d'Etablissement de la zone Asie la semaine prochaine qui sera suivi d'un autre séminaire concernant la question de cette politique des langues sur la zone Asie-Pacifique.

Madame Vernizeau de l'APEP demande si nous avons déjà une idée des effectifs pour la rentrée 2013, à laquelle Madame Roiné répond que la campagne de réinscription étant en cours, elle ne peut avancer de chiffres encore, mais assure que la rentrée 2013 se fera sans aucun problème, la capacité d'accueil n'étant pas encore atteinte.

Autre question ayant été soulevée : d'autres classes allaient-elles être « réquisitionnées » comme la salle informatique et celle de musique l'année dernière, pour devenir des salles de classe ? Le Directeur répond que, concernant la salle informatique en particulier, cela rentrait dans les recommandations de notre Inspecteur de l'Education Nationale qui demande à ce que les ordinateurs soient répartis dans chaque classe, et non plus dans une seule salle.

Mme Méthais (APEDURAS) demande ce qu'il en est du quota de présence d'élèves de nationalité vietnamienne.

Monsieur le Consul Général lui répond que les quotas (0 en maternelle, 10% en élémentaire, 10% en collège et 20 % au Lycée) découlent du décret 73 qui existe mais qui, jusqu'à preuve du contraire, ne concernerait pas le Lycée Français International Marguerite Duras du fait de son statut, et que le problème ne se posait donc pas pour le moment.

5. Questions diverses

Madame Roiné annonce :

- 1) Mme Roiné tient à informer le CE que des élèves de 3^{ème}, faisant partie du Club de développement durable, partiront 2 jours dans le Mékong afin d'installer des éoliennes pour fournir de l'électricité dans un village. Ce projet qui ne nécessite aucune participation financière des familles, n'a pas eu besoin d'être validé par le CE. Il rentre dans le cadre du Projet d'établissement.
- 2) Les élèves du CVL (Conseil de vie Lycéenne) ont testé une carte étudiante afin que les Lycéens puissent bénéficier de réduction (cinéma, transport.etc...). Cette carte leur sera donnée prochainement. Mme Méthais déplore que les collégiens ne puissent pas en bénéficier. Monsieur le Consul lui répond que si l'enfant est mineur, il y a des réductions prévues et Madame Roiné de préciser qu'en France les cartes sont données par le Conseil régional et uniquement aux Lycéens.
- 3) Pas de question de l'APEP.
- 4) Questions de l'APE lues par Madame Roiné :
 - Concernant les travaux d'agrandissement, la réponse a été donnée plus tôt.
 - Demande de la possibilité de toilettes écologiques ?
Ce n'est pas du tout prévu.

- Montant des repas non pris et non reversés au prestataire cantine ? Quelle en est l'utilisation prévue ?*
 On ne peut parler de bénéfice de la restauration. Le surplus lié aux repas non pris est prévu pour financer la surveillance de la cantine, et également les investissements de la cantine à venir. A noter que le lycée prend en charge une grande partie des frais de surveillance qui ne peuvent être financés seulement par les repas non pris. Le résultat du chapitre restauration L2 s'établit à 3105€ pour l'année 2012.
- L'ApeDuras salue l'organisation de la journée contre le cancer du mois dernier à l'initiative des jeunes lycéens.*
 Cependant n'il y a-t-il pas une contradiction entre la notion d'éducation à se protéger des risques cancéreux et l'incitation à fumer que représente la « zone fumeur » du lycée (l'espace devant le portail de l'école) où l'autorisation est faite aux élèves, même mineurs, ainsi qu'au personnel de fumer ?
 Madame Roiné précise à Mme Méthais qu'il n'y a pas de zone fumeur ni dans l'établissement, ni sur le parking conformément à la réglementation en vigueur en France. De plus les personnes qui fument sont à l'extérieur de l'établissement et libres de faire ce qu'ils veulent. Certes, ce n'est pas idéal de voir fumer des adultes mais Madame le Proviseur propose à l'APE de commencer par inciter peut-être déjà les parents fumeurs qui fument en attendant leur enfant devant l'établissement d'arrêter dans un premier temps. En aucun cas, cela relève de son autorité de Proviseur.
- Officiellement dits « préparatoires des conseils d'établissements », ils sont le lieu où se préparent, entre autres, les modifications du règlement intérieur du lycée, en présence de tous les acteurs de la communauté éducative. Ce règlement intérieur est placé dans le passeport des enfants et doit être lu, approuvé et signé par les parents lors de la rentrée scolaire.*
 Or, en octobre dernier, une modification y a été apportée sans concertation. La question de l'ApeDuras ne porte pas sur le contenu de cette modification par ailleurs justifiée, mais sur le principe d'une modification n'ayant pas été présentée au conseil du second degré, et représentant un changement dans les termes d'un texte préalablement signé par les parents. En cas de litige, quelle version du règlement intérieur ferait foi ?
 Mme Roiné rappelle que ce règlement n'est pas le règlement intérieur de l'établissement, que le Conseil du Second degré ne traite et ne gère que du pédagogique et en aucun cas du règlement financier... cette note qui a été rajoutée ne concerne que les nouveaux inscrits par rapport au règlement des frais d'écologie lors d'une inscription en cours d'année (ou de trimestre). Vu le nombre des inscriptions qui ont eu lieu tout au long de l'année, il s'est avéré urgent de rajouter une modification pour éviter les impayés... et Mme Roiné de conclure que de toutes manières cette modification ayant été approuvée lors d'un CE elle n'avait pas à être rediscutée et sera bien évidemment rajoutée sur les carnets de la prochaine rentrée scolaire.

Le prochain Conseil d'Etablissement se tiendra début juin et devrait être un peu plus long car il y sera fait le bilan de l'actuel Projet d'Etablissement qui se termine (3 ans). Le nouveau Projet d'établissement sera mis en place par l'ensemble des équipes enseignantes à la rentrée 2013.

Tous les points étant traités, la séance est levée à 17h30

Le Secrétaire de séance,

Catherine GRANET

